

Je conviens que le projet de loi C-31 mérite d'être adopté rapidement par la Chambre des communes et, espérons-le, par le Sénat, et qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. J'estime qu'il reflète un consensus au sein de l'opinion publique canadienne. À mon avis, les Canadiens s'entendent pour dire qu'il fallait modifier la loi canadienne en matière d'extradition.

Monsieur le Président, vous occupiez le fauteuil hier lorsque je vous ai souligné que la loi canadienne actuelle offre à un fugitif visé par une demande en extradition davantage de recours en appel et en contrôle judiciaire qu'à des citoyens canadiens qui seraient accusés d'une infraction au Code criminel. Je ne peux pas croire que des Canadiens accepteraient qu'on laisse une telle situation se produire dans notre pays.

Hier, à l'étape du rapport du projet de loi, j'ai indiqué qu'il s'agissait du premier de deux examens de la loi canadienne en matière d'extradition. J'ai dit que nous espérons déposer à la Chambre des communes, plus tard cette année, d'autres modifications de cette loi. Cette initiative s'imposait et répondait aux préoccupations légitimes des Canadiens au sujet de la Loi sur l'extradition. Je peux ajouter qu'elle répond également aux préoccupations qu'a exprimées à la Chambre le député de Peterborough.

Dans les discours qu'on a prononcés hier au sujet du projet de loi sur les contraventions, j'ai mentionné également celui-ci, parce que c'est la semaine de la sécurité publique et qu'on prend un certain nombre d'initiatives sur le plan de la justice. Je vous ai dit que le projet de loi que nous débattons à l'étape de la troisième lecture vise à répondre aux préoccupations que nous ont exprimées de nombreux Canadiens et ceux qui ont présenté des pétitions à la Chambre des communes, ainsi qu'aux préoccupations du député de Peterborough. C'est ce qu'un bon ministre de la Justice devrait faire.

Je n'ai pas eu l'occasion de vous le dire hier, mais un certain nombre de députés ont souligné que les amendements apportés au projet de loi sur les contraventions visaient à répondre aux préoccupations de certains députés, entre autres, celui de Parry Sound—Muskoka.

Une voix: La Commission de réforme du droit du Canada.

M. Nicholson: Le député dit: «La Commission de réforme du droit du Canada.» Permettez-moi une brève digression. Je ne faisais pas allusion à la Commission de réforme du droit, mais je note avec intérêt que le député de Cap-Breton—The Sydneys a signalé que la Commission de réforme du droit avait proposé de modifier la Loi sur les contraventions en 1976, si j'ai bien compris.

Initiatives ministérielles

J'aurais pu lui faire remarquer que, s'il croyait vraiment en cet organisme, son parti aurait pu apporter ces modifications au cours des huit années qui ont suivi, et pendant lesquelles il formait le gouvernement, mais je ne voulais pas trop m'éloigner du sujet.

Le député de Port Moody—Coquitlam le lui a mentionné. C'est une chose de dire que la Commission de réforme du droit est un organisme qui compte, et je pense que cet organisme avait effectivement proposé des modifications importantes, mais c'en est une autre de déclarer que nous n'avons pas donné suite à une proposition alors qu'on sait que son parti n'a rien fait à ce sujet pendant les huit ans où il en avait l'occasion.

Je tiens à faire une observation au sujet de la ministre de la Justice. Dans le cas de la Loi sur les contraventions, elle avait donné suite aux préoccupations du député de Parry Sound—Muskoka et, au moyen de ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur l'extradition, elle répond encore une fois aux demandes qui lui sont faites.

On trouve parfois, c'est vrai que ce n'est pas habituel, des députés cyniques qui disent que je parle ainsi parce que je suis secrétaire parlementaire. Or, je parle ainsi parce que je dis la vérité, parce que c'est un fait.

La ministre de la Justice se donne du mal pour tenter de répondre aux préoccupations qui sont exprimées à la Chambre des communes et aux comités de la Chambre, ainsi qu'aux inquiétudes légitimes qui sont formulées dans des pétitions déposées à la Chambre. C'est excellent.

Prenons la Loi sur le contrôle des armes à feu. Un journaliste m'a arrêté après l'adoption en troisième lecture en me disant: «Vous venez d'adopter presque à l'unanimité une mesure controversée.» En effet, seulement 12 députés à la Chambre ont refusé d'appuyer cette mesure. On peut se demander comment il est possible d'arriver à un tel résultat, comment un sujet aussi délicat pour les députés peut bien faire l'objet d'un tel consensus.

D'après moi, monsieur le Président, c'est notamment parce que la ministre avait suivi les recommandations des membres du comité que présidait le député de Kitchener. Elle avait tenu compte des observations que les députés de tous les partis avaient faites sur cette mesure et, encore une fois, elle y avait donné suite. Elle avait suivi leurs recommandations et produit une meilleure mesure législative qui protège les Canadiens.

Il en a été de même avec la Loi sur les jeunes contrevenants dont nous avons été saisis récemment. Encore une fois, je suis d'avis que les Canadiens avaient demandé ces modifications; ils sont très satisfaits quand ils constatent qu'on les écoute.